

# Revendications interquartiers visant la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal

---

Ces revendications ont été formulées par d'une diversité d'acteurs et d'actrices montréalais-e-s dans le champ du développement social auprès des enfants, des jeunes et de leur famille lors d'événements tenus les 16 mai et 23 août 2017 au 2390 rue Ryde à Montréal. La production du document est le fruit du Comité de suivi interquartiers de la Politique de l'enfant.

\*\*\*\*\*

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la *Politique de l'enfant*, basée sur 5 principes directeurs visant à guider les actions de la ville de Montréal et de ses partenaires, prône des interventions différenciées selon les besoins des communautés locales et le travail en partenariat afin de favoriser des actions complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la *Politique de l'enfant*, telle que vécue dans plusieurs quartiers depuis la mise en œuvre du plan d'action, ne semble pas faire écho aux principes directeurs de ladite Politique (propos recueillis lors de deux événements tenus au printemps et à l'été 2017 rassemblant plus d'une cinquantaine d'acteurs du milieu communautaire montréalais);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs acteurs communautaires locaux et régionaux, pourtant porteurs d'une expertise reconnue et d'une approche singulière, n'ont pas été mis à contribution dans l'élaboration de la *Politique* et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'une intervention différenciée en fonction des besoins spécifiques des communautés est essentielle afin d'assurer la plus-value et la pérennité de la *Politique de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QUE certaines des actions mises en places à l'an 1 occasionnent des dédoublements de services et nuisent aux actions concertées déjà en place dans les quartiers;

CONSIDÉRANT QUE les groupes communautaires et les instances de concertation locales sont prêts à collaborer avec la ville pour favoriser le développement du plein potentiel des enfants et des familles montréalaises;

## **NOUS EXIGEONS, POUR FAIRE PLUS DE PLACE AUX FAMILLES**

---

1. Que davantage d'actions soient dédiées à l'épanouissement et à l'autonomisation des familles en fonction de leurs besoins, et ce, de façon pérenne.
2. Qu'un meilleur arrimage soit établi entre les différentes politiques publiques (*Plan d'action régionale intégré en santé publique, Politique de l'enfant, Politique de développement social, Politique de la réussite éducative*) à fin que les familles montréalaises puissent également être considérées.

3. Qu'un pourcentage des sommes reçues par les arrondissements soit réservé à la mise en œuvre de mesures favorables aux familles et que ces fonds soient arrimés au plan d'action des concertations locales en respect de leur fonctionnement et de leur processus démocratique d'attribution de fonds;

### **NOUS EXIGEONS, POUR ASSURER PLUS DE TRANSPARENCE**

---

4. Que les processus et les critères qui ont mené et mèneront à la sélection des quartiers ciblés, des budgets et des partenaires de la *Politique* soient rendus publics.
5. Que la ville de Montréal assume un plus grand leadership pédagogique dans la diffusion de la *Politique* dans les quartiers afin d'assurer une plus grande transparence et d'en favoriser une meilleure compréhension.
6. Que les projets, les bilans ainsi que les budgets soient diffusés et vulgarisés publiquement dès la fin de l'an 1.

### **NOUS EXIGEONS, POUR FAVORISER UNE MEILLEURE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX**

---

7. Que les concertations locales aient un droit de regard sur l'arrivée des partenaires régionaux dans leur quartier afin de s'assurer que les actions portées par ces derniers respectent les priorités locales et qu'elles n'engendrent pas un dédoublement de service avec les initiatives existantes.
8. Que les instances de concertation locales et les groupes communautaires soient consultés et impliqués dans le comité de vigie, dans les mécanismes d'évaluation de la *Politique*.
9. Que la ville de Montréal reconnaisse la politique de reconnaissance de l'action communautaire du gouvernement du Québec et qu'elle en respecte ses principes, notamment le respect de l'autonomie des organismes.

**Vous voulez appuyer ces revendications?**

**[Signer la pétition](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeoBHgagUGJX4cTouDIYj7L1ZfPFt4_EOvQS0rCVwvN-9aT3Q/viewform)**

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeoBHgagUGJX4cTouDIYj7L1ZfPFt4\\_EOvQS0rCVwvN-9aT3Q/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeoBHgagUGJX4cTouDIYj7L1ZfPFt4_EOvQS0rCVwvN-9aT3Q/viewform)